

Action Sociale



Vous recherchez une information ? Vous avez besoin d'aide

Des travailleurs sociaux vous reçoivent et vous accompagnent dans vos démarches

- * Information et orientation vers les interlocuteurs et organismes compétents
- * Aide à l'ouverture des droits
- * Accompagnement social et budgétaire
- * Accompagnement dans le cadre des procédures de surendettement
- * Accompagnement dans la recherche de solutions et dans vos projets

Les professionnels de la communauté de communes se déplacent en mairie et à votre domicile si vous ne pouvez pas vous déplacer.

Contact **Secteur sud au** : 07 71 36 53 05

Sur rendez-vous du mardi au vendredi

Sans rendez-vous :

- * **Le Fousseret**: 1er et 3ème mercredi du mois de 9h à 12h30 (136 route de Pouy de Touges)
- * **Cazères**: 2ème et 4ème mercredi du mois 9h à 12h30 (31, promenade du Campet)

AVOCATS :

Afin de faciliter l'accès au droit à l'ensemble des citoyens, la communauté de communes Cœur de Garonne, en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de la Haute-Garonne, propose des consultations juridiques assurées par des avocats.



A votre écoute, ceux-ci vous accueillent gratuitement et en toute confidentialité pour vous informer sur vos droits et devoirs et vous conseiller dans vos démarches portant sur tous les domaines du droit (famille, consommation, travail, social, fiscal, administratif, ...).

Accueil sur rendez-vous :

- * Le 2e jeudi du mois de 10h à 12h à Rieumes (Maison du Tailleur – 2e étage, 2, place du marché de la volaille)
- * Le 4e mercredi du mois de 10h à 12h à Cazères (31, promenade du Campet).
- * Prise de rendez-vous en appelant au 05 61 98 27 72

Plus d'infos : <https://www.cdad-hautegaronne.justice.fr/trouvez-une-consultation-juridique/?t=9>

CONCILIATEUR DE JUSTICE :

Le conciliateur juridique a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Le 3ème mercredi du mois, sur rendez-vous à la communauté de communes, Maison du Campet, 31 promenade du Campet à Cazères

Prise de rendez-vous en appelant au **05 61 98 27 72**

Une permanence est également organisée le 3ème mercredi du mois à Rieumes, Maison du Tailleur, 2 place du Marché à la volaille.

Prise de rendez-vous en appelant au **09 67 51 89 96**